PARTIE II - La Justice garante du respect du droit

A - Les symboles et rituels

Exercice 1

Document 1 Les grands textes fondateurs des principes de la justice en France

A. Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, 1789

- « Art. 6. La loi [...] doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. »
- « **Art. 8.** [...] Nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée. »
 - « Art. 9. Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable. [...] »

B. Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948

- « Art. 2-1. Toute personne déclarée coupable d'une infraction pénale par un tribunal a le droit de faire examiner son cas par une juridiction supérieure [...]. »
- « Art 5. Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »
 - « Art. 10. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial [...]. »
- « Art. 11. Toute personne accusée d'un acte délictueux [a droit à] un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées. »

Les principes de la justice

- Présomption d'innocence
- Droit à un procès équitable et impartial / Procédure contradictoire
- Pas de rétroactivité des lois
- Respect des droits de la défense
- Égalité devant la loi
- Droit de faire appel d'une décision de justice (voies de recours)
- Droit à la dignité humaine

Document 2 Les missions de la justice

« Les missions de la justice sont de trois ordres : protéger, sanctionner les comportements interdits et arbitrer les conflits entre personnes.

Dans un État de droit [elle assure] le respect du droit par tous et [sanctionne] les infractions à la loi. »

« La justice garantit le respect du droit », www.ado.justice.gouv.fr, 2017.

1-*Doc 1* - Relie chaque article à son principe fondamentale correspondant.

2-Doc 2 - Souligne en rouge les 3 missions de la justice, en vert ce qu'elle est chargée d'assurer.

La Justice est représentée par une allégorie : une femme (déesse Thémis). Elle a des attributs : - une balance, symbole d'équité, d'ordre.

- un glaive, symbole de force pour faire appliquer la loi.
- un bandeau sur les yeux, symbole d'impartialité.

En France, la justice a 3 missions : elle protège, punit et arbitre les conflits. Elle doit rester indépendante pour rester au service de tous.

S4

S1

<u>Exercice 5</u>: Légende les documents



1-2-3-4-5

7-

8-

9-

1-2-

3-4-

5 6-

7-

8-9-

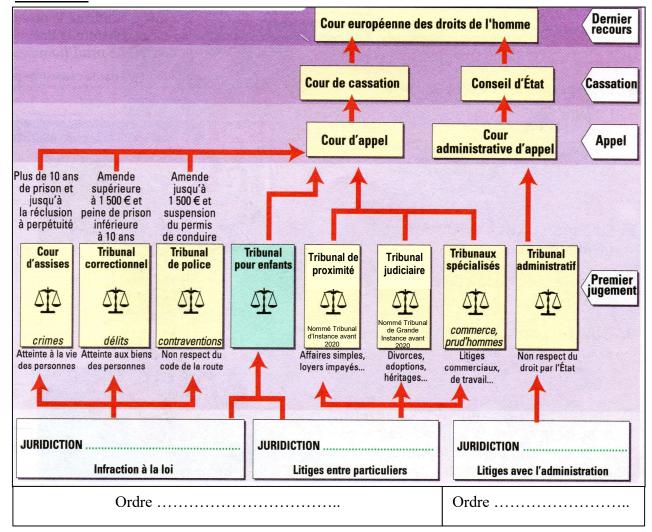
10

11



B - L'organisation de la justice

Exercice 2



- 1-Complète le schéma en nommant les 2 ordres de la Justice.
- 2- Complète le schéma en nommant les 3 noms des juridictions de la justice.
- 3- Sur le schéma <u>classez</u> les 3 **types d'infractions**, de la moins grave (1) à la plus grave (3) en inscrivant le numéro dans leur case.
- 4- Colorie en jaune le recours international en cas de non-résolution par la justice française

C- Les audiences

Exercice 3: Une audience au tribunal d'Instance (2015)

Le fonctionnement de l'institution judiciaire est marqué par des rites : les costumes, (la robe), les formules (M. le Président, M. le Greffier, Maître).

Dans la salle d'audience, tout le monde se lève à l'entrée du juge. Il distribue la parole, pour que le procès soit un débat pacifique.

Exercice 4 : Travaux en cours en groupe sur une étude de cas

Exercice 5: Légender (voir page précédente)

S2

S3

S4